



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 038-213803364-20250324-CM_2025_16-DE



DÉLIBÉRATION : 2025-16

OBJET : BUDGET - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024

SÉANCE PUBLIQUE DU : LUNDI 24 MARS 2025

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : JEUDI 20 MARS 2025

CONSEILLER EN EXERCICE : 18 – **PRÉSENTS** : 16 – **VOTANTS** : 16

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika	X			
ORENGIA	Alain	X				BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy	X				BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny	X				CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude	X				RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier	X				JACQUET	Henriette	X			
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles	X			
TONOLI	Éliane	X				GROS	Gérémy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Didier LAROSE

NOTE DE SYNTHÈSE :

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024, ce jour,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RÉSULTAT CA 2023	VIREMENT À LA SECTION D'INVEST.	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE CLÔTURE	RESTES À RÉALISER 2024 (DÉPENSES, RECETTES)	SOLDE DES RESTES À RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST	+ 482 614,17 €		- 315 161,89 €	+ 167 452,28 €	+ 271 900 € 0 €	- 271 900 €	- 104 447,72 €
FONCT	+ 2 470 110,03 €	99 985,83 €	+ 402 260,85 €	+ 2 772 385,05 €			+ 2 772 385,05 €

CONSIDÉRANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement), et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	2 772 385,05 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et exécuter le virement prévu au BP (cpte 1068).....	104 447,72 €
Solde disponible affecté comme suit :	
. affectation complémentaire en réserves (cpte 1068)	0 €
. affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (cpte 002)	2 667 937,33 €
Total affecté au compte 1068 :	104 477,72 €
Total à reprendre en 001 (dépense si négatif, et en recette si positif).....	+ 167 452,28 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (compte 002) en dépenses de fonctionnement	/

DONNE pouvoir à Mme la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le 25 mars 2025

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture



**Madame la Maire
Edith RUCHON**